



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN



PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

l'Université de Moncton

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

**BACCALURÉAT APPLIQUÉ EN
GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
(B. appl. G.R.D.)**

Octobre 2014

PROTOCOLE D'ENTENTE

Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution (B. appl. G.R.D.)

entre

L'Université de Moncton, ayant son siège social au Pavillon Léopold-Taillon situé au 18, avenue Antonine-Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 et représentée par le recteur, M. Raymond Théberge,

et

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social au 725, rue du Collège, C.P. 700, Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 3Z6, et représenté par la présidente-directrice générale, M^{me} Liane Roy.

1.0 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à établir les modalités d'offre du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution.

Ce programme appliqué concerne les partenaires suivants : l'Université de Moncton (Université) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège).

2.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Le programme vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation académique et professionnelle reliée à la gestion des réseaux de distribution. Il met l'accent sur l'application des connaissances et des habiletés acquises en matière de gestion du processus de répartition des ressources et des flux physiques d'une organisation pour rendre disponibles ces ressources selon les besoins exprimés. Le programme amènera l'étudiante ou l'étudiant à maîtriser des techniques et des connaissances pertinentes et applicables aux divers groupes cibles, notamment :

- acquérir des connaissances fondamentales se rapportant au domaine de la distribution;
- connaître et maîtriser un ensemble de pratiques privilégiées dans le domaine de la distribution; et
- affronter les défis du marché du travail et s'orienter vers une carrière de spécialiste et gestionnaire dans divers secteurs de l'économie.

3.0 MODALITÉS DE COLLABORATION

- 3.1 Les diplômées et diplômés du programme Administration des affaires – logistique et transport du Collège seront admis au programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution offert par l'Université pourvu qu'elles et qu'ils satisfassent à la condition « B » précisée au Répertoire 1^{er} cycle de l'Université de Moncton et qu'elles et qu'ils aient obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme.
- 3.2 Le Collège assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation du programme Administration des affaires – logistique et transport ainsi que les dépenses engagées pour accomplir ces tâches. Le programme, aux fins du présent protocole d'entente, représente les deux premières années du Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution. L'Université, de son côté, assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des deux dernières années du baccalauréat et les dépenses connexes.
- 3.3 Les droits de scolarité sont payés à l'établissement, c'est-à-dire au Collège durant les deux premières années menant au diplôme en Administration des affaires – logistique et transport, et ensuite à l'Université durant les deux dernières années du Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution.
- 3.4 Le Collège et l'Université s'engagent à nommer, dans leur établissement respectif, une personne qui coordonne la mise en œuvre du protocole d'entente. De part et d'autre, on s'engage à informer l'autre si une nouvelle personne de l'établissement est affectée à cette tâche. Les deux personnes coordonnent et encadrent le protocole d'entente.
- 3.5 Les deux établissements s'engagent à mener des activités de marketing et de recrutement ponctuels afin de promouvoir le programme universitaire.
- 3.6 Les documents de promotion stipulent les conditions du protocole d'entente dans les publications officielles des deux établissements.

4.0 RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE ENVERS LE COLLÈGE À :

- 4.1 Admettre à son programme de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution les étudiantes et les étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme en Administration des affaires – logistique et transport en fonction des critères d'admission convenus par l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, et qui auront fait une demande d'admission au dit programme.

